

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 27 avril, à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Astrid LAMOTTE, Maire

Présents : Mme Astrid LAMOTTE, M. Sébastien PONTY, Mme Dominique HERVIEU, M. Jean-Marc LUCE, Mme Réjane SERY, M. Jean-Claude JOUEN, M. Benoit BOUFFIGNY, M. Raymond GABRIEL, Mme Delphine BOURLIER, Mme Marie LEFRANCOIS-DENIS, Mme Marine SIMON, Mme Elodie DEVAUX, M. Anthony LEVILLAIN, M. Ludovic JOLLY, Mme Leslie ZOUAOUA, Mme Audrey BELVAL

Excusés : Mme Sabrina MOUMMI ayant donné pouvoir à Mme Delphine BOURLIER
M. Benjamin LEMOINE ayant donné pouvoir à M. Anthony LEVILLAIN
Mme Caroline CASTEL ayant donné pouvoir à Mme Audrey BELVAL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

À l'unanimité, Madame Dominique HERVIEU est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 30 MARS 2026

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2025

En préambule, Madame HERVIEU présente aux élus le fonctionnement budgétaire de la collectivité en expliquant la structuration des sections de fonctionnement et d'investissements ainsi que les grands principes d'équilibre financier.

Ensuite, elle précise que la commission finances s'est réunie les 1^{er} et 13 avril 2026 pour étudier les documents budgétaires de 2025. Les élus ont été destinataires, avec leur convocation, d'un dossier relatif au compte de gestion 2025, compte administratif 2025 et au budget 2026.

Madame LAMOTTE rappelle que le compte de gestion est établi par le trésorier de la DGFIP. Il retrace les opérations budgétaires de l'exercice. Il doit être soumis à l'approbation du conseil municipal avant l'adoption du compte administratif.

Les résultats de l'exercice 2025 sont les suivants :

RESULTATS EXERCICE 2025

	SECTION DE FONCTIONNEMENT				RESULTATS	
	Dépenses	Déficit	Recettes	Excédents	Excédents	Déficits
Résultats reportés N-1					3 425 748,00	
Résultats exercice 2025	1 296 381,23		1 633 484,38		337 103,15	
RESULTATS DE CLOTURE					3 762 851,15	

RESULTATS EXERCICE 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENTS				RESULTATS	
	Dépenses	Déficit	Recettes	Excédents	Excédents	Déficits
Résultats reportés N-1					5 657,72	
Résultats exercice 2025	1 052 354,13		511 453,48			540 900,65
Résultats de clôture						535 242,93
Reste à réaliser (RAR)	1 207 932,18		59 995,00			1 147 937,18
RESULTATS DE CLOTURE AVEC RAR						1 683 180,11

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion de 2025, sans observation ni réserve.

COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Madame la Maire se retire de la salle. Elle ne prend pas part au débat ni au vote.

Madame HERVIEU prend la présidence de séance pour présenter le compte administratif de 2025 qui s'établit ainsi :

RESULTATS EXERCICE 2025

	SECTION DE FONCTIONNEMENT				RESULTATS	
	Dépenses	Déficit	Recettes	Excédents	Excédents	Déficits
Résultats reportés N-1					3 425 748,00	
Résultats exercice 2025	1 296 381,23		1 633 484,38		337 103,15	
RESULTATS DE CLOTURE					3 762 851,15	

RESULTATS EXERCICE 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENTS				RESULTATS	
	Dépenses	Déficit	Recettes	Excédents	Excédents	Déficits
Résultats reportés N-1					5 657,72	
Résultats exercice 2025	1 052 354,13		511 453,48			540 900,65
Résultats de clôture						535 242,93
Reste à réaliser (RAR)	1 207 932,18		59 995,00			1 147 937,18
RESULTATS DE CLOTURE AVEC RAR						1 683 180,11

Après avoir entendu les précisions complémentaires, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte administratif de 2025 avec 18 voix pour - Madame LAMOTTE n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Madame LAMOTTE reprend la présidence de séance.

BUDGET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE 2025

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif 2025 présente les résultats suivants :

	Résultats CA 2024	Résultats clôture 2025	Restes à réaliser Dépenses/Recettes 2025	Résultats à affecter
Investissements	5.657,72€	- 540.900,65€	1.147.937,18	- 1.683.180,11€
Fonctionnement	3.425.748€	337.103,15€	/	3.762.851,15€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement en cas de déficit de la section d'investissement),

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2025	3.762.851,15€
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (compte 1068) en recettes d'investissement	1.683.180,11 €
Total affecté au compte 1068 (recettes d'investissement)	1.683.180,11 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) en recettes de fonctionnement (3.762.851,15 € de résultat de clôture de fonctionnement cumulé – 1.683.180,11€ en couverture du déficit d'investissement)	2.079.671,04 €
Total affecté à la ligne 002 (recettes de fonctionnement)	2.079.671,04 €

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Madame la Maire rappelle que l'équipe majoritaire s'est engagée à ne pas augmenter la part communale des taxes locales directes pendant la durée de ce mandat.

Madame la Maire propose ainsi au conseil municipal le maintien des taux de taxe de l'année 2026.

Après délibération, le conseil municipal décide de maintenir les taux de référence de l'année 2026 à 18 voix pour et 1 voix contre.

Ainsi, les taux pour 2026 seront les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 51.40%
- Taxe foncière sur le non bâti : 64.56%
- Taxe d'habitation : 16.67%

Monsieur Ludovic JOLLY souhaite que soit noté dans le procès-verbal que sa voix contre le maintien des taxes, est assortie d'une proposition de baisse des taux de 1% pour une année ou deux.

BUDGET PRIMITIF 2026 – DELEGATION A MADAME LA MAIRE DE REALISER DES VIREMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRE DANS LA LIMITE DE 7,5% DES DEPENSES REELLES DE CHAQUE SECTION RT A L'EXCLUSION DES CREDITS RELATIFS AUX DEPENSES DE PERSONNEL

Les élus ont également été destinataires, avec leur convocation, d'un dossier relatif au budget 2026.

Madame HERVIEU présente le budget primitif étudié par la commission finances les 1^{er} et 13 avril 2026.

Vu l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2025,

Vu le produit fiscal attendu,

Vu les dotations et participations,

Vu la délibération du 1er décembre 2025 portant sur les tarifs des locations et prestations pour 2026 et les recettes attendues,

Après délibération, le conseil municipal, à 19 voix pour, adopte le budget primitif de 2026 arrêté en équilibre, à la somme de 3.674.902,04 € pour la section de fonctionnement et 5.128.175,11 € pour la section d'investissement.

DELEGATION A MADAME LA MAIRE DE REALISER DES VIREMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRE DANS LA LIMITE DE 7,5% DES DEPENSES REELLES DE CHAQUE SECTION RT A L'EXCLUSION DES CREDITS RELATIFS AUX DEPENSES DE PERSONNEL

FONGIBILITÉ DES CREDITS

Il s'agit d'autoriser Madame la Maire à réaliser des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, sans passer par une Décision Modificative. Le conseil est informé à la séance la plus proche des mouvements budgétaires effectués.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne délégation à Madame la Maire, pour réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les crédits étant votés au budget, il est maintenant procédé à l'examen et l'attribution des subventions pour 2026 dont les crédits sont inscrits au budget primitif 2026, article 6574.

Conformément à la réglementation, un tableau récapitulatif des subventions est présenté en annexe du budget primitif.

Madame HERVIEU, Messieurs PONTY et JOUEN ne prennent pas part au débat et au vote.

Considérant l'intérêt des activités menées par les associations, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 16 voix pour - d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2026 selon le tableau annexé.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) – PROPOSITION DES MEMBRES

Madame LAMOTTE rappelle le rôle de la CCID : La CCID donne un avis consultatif à l'administration fiscale sur la détermination et la mise à jour des valeurs locatives cadastrales des propriétés bâties et non bâties, qui servent de base au calcul des impôts locaux. Elle contribue ainsi à une évaluation plus juste et équitable des bases fiscales locales.

Présidée par le maire, elle est composée de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants. Les commissaires sont désignés par la DGFIP, à partir d'une liste proposée par le conseil municipal.

Ainsi, le conseil municipal, à l'unanimité propose les personnes suivantes :

M. Sébastien PONTY, Mme Dominique HERVIEU, M. Jean-Marc LUCE,
Mme Réjane SERY, M. Jean-Claude JOUEN, M. Benoit BOUFFIGNY, M. Raymond GABRIEL,
Mme Delphine BOURLIER, Mme Sabrina MOUMMI, Mme Marie LEFRANCOIS-DENIS,
M. Benjamin LEMOINE, Mme Marine SIMON, Mme Elodie DEVAUX, M. Anthony LEVILLAIN,
M. Ludovic JOLLY, Mme Leslie ZOUAOUA, Mme Caroline CASTEL, Mme Audrey BELVAL,
Mme Marie-Claude BOURDAIS, Mme Sylvie COLBOC, M. Alain BAILLET, M. Albert DELALANDRE,
M. Didier HERVIEU, M. Yannick GERVASON, M. Jean-Yves MOAL, Mme Vanessa MOGIS,
Mme Christine DELAMARE, M. Pascal PLICHON, M. José SARAIVA, M. Jean-Claude LECOMTE,
M. Nelly BABOIS, Mme Christèle MILLION

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES : DESIGNATION DES MEMBRES

Madame la Maire rappelle que, conformément aux articles L.18 et L.19 du code électoral, la commission de contrôle des listes électorales est chargée d'assurer la régularité des inscriptions et des radiations sur les listes électorales et d'examiner les recours formés par les électeurs contre les décisions prises par le maire en la matière.

Cette commission exerce un contrôle a posteriori des décisions relatives aux inscriptions et radiations et constitue une garantie essentielle de la sincérité du processus électoral.

Il est rappelé que la commission est composée conformément aux dispositions légales en vigueur, soit 5 conseillers municipaux dont 3 appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et 2 de la deuxième liste. Les 4 membres suppléants seront désignés dans les mêmes conditions que les membres titulaires : 2 membres appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et 2 de la deuxième liste.

Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales ne peuvent pas siéger au sein de la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose, conformément à la réglementation, les membres appelés à siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. Raymond GABRIEL	Mme Marine SIMON
Mme Marie LEFRANCOIS-DENIS	Mme Elodie DEVAUX
Mme Sabrina MOUMMI	
Mme Caroline CASTEL	M. Ludovic JOLLY
Mme Audrey BELVAL	Mme Leslie ZOUAOUA

QUESTIONS DIVERSES

- Madame LAMOTTE informe l'assemblée de son élection en qualité de 2^{ème} vice-présidente à la Métropole Rouen Normandie, en charge des petites communes et de la ruralité.
- Commémorations du 8 mai : Rappel de la cérémonie à 10h30 devant le monument aux Morts. A la suite de quoi des médaillés du travail seront mis à l'honneur.
- Les kinésithérapeutes ont commencé leur activité, avec une forte demande.
- La construction de la salle multisports : le chantier touche à sa fin. La réception est prévue fin juin.
- Semaine de la sécurité routière du 18 au 22 mai : La route sera fermée à la circulation devant l'école (30mn à l'ouverture et à la fermeture). Un atelier « code de la route » est prévu le 18 mai après-midi, animé par les gendarmes de Rives en Seine.
- Formation « savoir rouler à vélo » : Formation dispensée par l'AMS cyclo auprès des enfants de CM1 et CM2, en Mai.
- Intervillages le 7 juin : Une journée de jeux intervillages portée par l'Association Les Petites Mains rassemblera, outre Sainte-Marguerite-sur-Duclair, les communes de de Jumièges, Rives-en-Seine, Epinay sur Duclair, Saint Pierre de Varengueville. Madame LAMOTTE propose aux élus de constituer une « équipe municipale ». Madame SIMON est chargée de constituer cette équipe.
- Prochain Conseil Municipal : le vendredi 5 juin à 20h30. Date imposée par la Préfecture pour la désignation des délégués aux élections sénatoriales du 27 septembre 2026.
- Vendredi 5 juin à 18h30 : organisation d'une petite cérémonie conviviale pour le départ en retraite d'un agent municipal.
- Mme LAMOTTE confirme que la participation financière de la commune pour la destruction des nids de frelons asiatiques est toujours maintenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.